

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20160627_DL_13

OBJET : Réalisation de l'opération STHD 2012-2018 sur le territoire seino-marin de la communauté de communes Bresle Maritime

Date de convocation :
9 mars 2016

Date de séance:
27 juin 2016

Date d'affichage :
18 juillet 2016

Membres en exercice : 45

Membres présents : 12

Membres votants : 24

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Philippe CHEVAL, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Jean-Marie LEBLANC, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Dominique PAYEN et Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique PAYEN

Pouvoirs : Emile FOIREST à Rémi BOUTROY
Olivier JARDE à Ernest CANDELA
James HECQUET à Philippe CHEVAL
Isabelle De WAZIERS à Philippe COCQ
Denis DEMARCY à François DEBEUGNY
Frédéric LECOMTE à François DURIEUX
François ROUILLARD à Jean-Marie LEBLANC
Gérard RICHEZ à Jean-Claude LECLABART
Jean-Jacques LELEU à Julien LEFEBVRE
Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Annie VERRIER à Michel WATELAIN

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 13 ;
- Vu le SDTAN de la Somme et son programme opérationnel 2012-2018, qui prévoit notamment le déploiement du réseau FTTH sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes Bresle Maritime ;
- Vu le schéma d'aménagement numérique du territoire seino-marin approuvé par délibération du Conseil du Département de Seine Maritime en date du 2 juillet 2012 ;
- Vu la délibération n°5 du 18 juin 2012 portant approbation du règlement financier définissant les modalités de versement des participations des membres au financement du programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN ;
- Vu l'avenant n°1 au règlement financier approuvé le 16 novembre 2015 ;
- Vu l'avenant n°2 au règlement financier approuvé le 14 janvier 2016 ;

Vu le projet consistant à créer 11 875 prises FTTH sur la partie seino-marine de la communauté de communes Bresle Maritime,
Considérant la nécessité d'approuver le plan de financement de cette opération et la participation correspondante de la communauté de communes Bresle Maritime,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de création des prises FTTH sur le territoire seinomarin de la communauté de communes Bresle Maritime, intégré au programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme, est approuvé selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant € HT
Recettes privées	4 752 500
Etat	1 680 000
Région	2 430 000
Somme Numérique (EPCI)	2 517 500
TOTAL	11 380 000

ARTICLE 2 – Le règlement financier est modifié pour intégrer la participation de la communauté de communes Bresle Maritime pour cette opération, à hauteur de 2 517 500€ correspondant au tarif de 212€ par prise fixé par le SDTAN de Seine Maritime.

ARTICLE 3 – Le Président est autorisé à déposer les demandes de financement correspondantes

ARTICLE 4 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.